

CFM BOURIETTE

Programme de Formation

Actualisé le 2 Janvier 2024

Formation Continue Obligatoire des Conducteurs de Taxi



Zone de Bastillac Sud - 1 rue Raoul Vergez - 65000 Tarbes

Siret : 319 686 069 00026 - APE : 8559B

☎ : 05 62 34 07 89 - ✉ : cfm@bouriette.com

FORM PRO : 73 65 001 23 65 – Agrément N° J 02 065 0020 0 N° Siret : 31968606900026

PROGRAMME

Formation Continue Obligatoire des Conducteurs de Taxi

Objectif : A l'issue de la formation de stagiaire sera capable de :

→ Répondre à l'obligation réglementaire de réactualisation des connaissances des conducteurs de taxi

Public concerné : Titulaire du CCPCT

Pré requis : Etre titulaire du permis de conduire valide et être titulaire du CCPCT

Lieu de Formation : CFM Bouriette - Zone Bastillac Sud - 65 000 TARBES

Date de formation : A DEFINIR

Durée de la formation : 14 h

Horaire : 8 h à 12 h et 13h30 à 16h30

Conditions d'accès : Transmettre au centre de formation sa carte professionnelle

Nombre maximum de participants : 12

Organisation de la formation : En présentiel

Encadrement Administratif : Madame ALLEMANE Mercedes

Responsable Pédagogique : BOURIETTE Gérard - Formateur de formateurs – Coordinateur Pédagogique - BAFM

Equipe pédagogique :

BOURIETTE Cédric (Licence Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et du Titre Pro ECSR

BOURIETTE Serge (MASTER II Sciences de l'Education) Titulaire du BEPECASER et titulaire CCPCT

Moyens : Trois salles de formation - Rétro projecteur - Ordinateurs - Internet - Vidéo Projecteur – Véhicule avec taximètre - Vidéotheque et bibliothèque contenant l'ensemble des textes et documents nécessaires à la formation. Cours en salle et en voiture – Simulation – Mises en situation

Méthodes pédagogiques :

Pédagogie de l'exposition (méthodes expositives) → Méthode affirmative → Méthode interrogative → Méthode magistrale → Méthode démonstrative 2. Pédagogie de l'action (méthodes actives) → Méthode de la découverte

Exécution de l'action : Feuilles d'émargement journalières et attestation de fin de formation

Evaluations : évaluations en cours de formation réalisées et validées sur le livret d'apprentissage du candidat

Accessibilité : nos prestations peuvent être dispensées à des personnes en situation d'handicap (nos locaux peuvent accueillir des personnes à mobilité réduite et notre organisme en coordination avec les acteurs locaux et nationaux peut identifier les besoins afin d'adapter les moyens de la prestation dispensée, (Le référent handicap : Mme Allemane Mercedes : cfm@bouriette.com)

Délai d'accès : la durée estimée entre la demande de l'apprenant et le début de la formation est de 15 jours sous conditions que le dossier administratif soit complet

Sanction finale : Attestation de suivi de formation

Coût de la formation : 350 € Net (non assujetti à la TVA)

I - Les Evolutions applicables aux taxis

- Evolutions Législatives et Réglementaires
- Evolutions Nationales et Locales

II - Sécurité Routière

- La signalisation routière
- La réglementation routière
- Le permis à points
- Les sanctions administratives
- Les sanctions pénales

II - Evolutions législatives et réglementaires relatives aux autres activités de transport

- Transports assis professionnalisés
- Services réguliers et à la demande
- Transports de personnes à mobilité réduite

IV - Stratégie Professionnelle

- Accueil – Commercialisation
 - Gestion des conflits
-